

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la chute d'un arbre au parc du "Scherdemael".- report du 30/11/2023.

G. VAN GOIDSENHOVEN annonce qu'il ne fera pas lecture de son texte d'interpellation car il a obtenu de récentes nouvelles à ce sujet.

Monsieur le Bourgmestre-Président annonce que le Collège n'a pas délivré le permis.

G. VAN GOIDSENHOVEN se réjouit d'entendre cette bonne nouvelle, toutefois, il se demande quelles sont maintenant les étapes ultérieures ? Ce projet est-il ainsi enterré ? Le cas échéant, le Collège est-il déterminé à s'opposer au retour de ce projet ? Il demande de rester vigilants et d'utiliser les moyens nécessaires pour empêcher la réalisation de ce projet s'il devait être validé d'une quelconque façon.